



Chaumont, le 8 7 MARS 2024

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'amélioration de l'habitat pour permettre au plus grand nombre de vivre dans des logements au meilleur confort, dignes et durables est une priorité du gouvernement.

Les aides de l'État gérées par l'Agence nationale de l'habitat sont renforcées pour mieux financer les rénovations de qualité, permettant également un accompagnement des ménages par un bureau d'étude spécialisé.

En 2023, ce sont 400 foyers haut-marnais qui ont bénéficié d'aides à la rénovation thermique avec un montant moyen de 14 000 euros par projet et un taux de financement pouvant aller jusqu'à 80 % pour les plus modestes. Au sein du département, plus de 50 000 logements entrent dans les conditions d'éligibilité du dispositif ; le potentiel est donc considérable pour accélérer la dynamique de rénovation.

Unissons nos forces pour communiquer le plus largement possible auprès de vos habitants. Dans cette perspective, je vous joins une fiche contact qui permettra à vos administrés d'être orientés dans leur projet de rénovation énergétique. Ce document que je vous propose de diffuser par les voies que vous jugerez les plus appropriées (boîtes aux lettres, bulletin municipal, site internet...) est également en ligne sur le site internet de la Préfecture :

https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/23859/189839/file/fiche20contactVdef.pdf

Ensemble, accélérons la rénovation énergétique ! Les services de la DDT se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération très distinguée.

par relayer cette information a vos administres

La préfète déléguée de l'Anah,

Régine PAM